

Image not found or type unknown



défaillance en paiement et assurance

Par **alouette3145**, le **18/04/2011** à **12:21**

Les échéances de mon emprunt n'ont plus été payées depuis juin 2009. La société de crédit n'a prononcé la déchéance du terme qu'en janvier 2011. Pendant elle a continué à facturer les intérêts prévus au contrat, plus des intérêts de retard, plus l'assurance emprunteur décès invalidité . En avait-elle le droit, puisqu'aucun paiement n'est intervenu pendant ce temps? Puis-je également faire valoir que la déchéance du terme tardive et le fait que les frais aient continués à courir n'ont qu'accroître ma situation d'endettement à leur égard?

Dans l'attente

Cordialement,